

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 27 Mai 2010
18 H 30

PROCES VERBAL

L'An deux mil dix, le vingt sept mai, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le 20 mai courant, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (24)

MM WEISS Alain - AMAND Michel - DELANNOY Guy - POUTEAU Marie-Claude - DEE Alain - BRASSELET Claudine - GALIO Philippe - PICHON Guy - VANLAETHEM Pascale - FOSLIN Brigitte - BLAT Jean-Pierre - VANDERSTEEN Patrick - DESCAMPS Monique - DE NOYETTE Philippe - CABAREZ Nathalie - JOLY Catherine - HAMELIN Nathalie - PITTAU Aline - LEQUEUX Jean - GRANDI Lucien - ZAOUI Laurence - ROLLAND Nicolas - TOURNAY Bernard - TRELCAT Philippe

ETAIENT EXCUSES (3)

M. DUVAUX Jean-Pierre (procuration à M. WEISS Alain)

Mme TRIBOU Michèle (procuration à M. DEE Alain)

Mme BOUCHEZ Catherine (procuration à Mme HAMELIN Nathalie)

Madame POUTEAU Marie-Claude est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Procès-Verbal de la réunion du 08 Avril 2010

Aucune observation - Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)

2. Informations dans le cadre de la délégation accordée au titre de l'Article L2122-12 du C.G.C.T

- **Arrêté n°2010/14 du 1^{er} Avril 2010** : Souscription d'un contrat avec ASTORIA PRODUCTIONS représentées par M. Frédéric BERGMANN - Place de Forest 10, 7910 Frasnes-lez-Anvaing, pour un spectacle, le Samedi 19 Juin 2010 à l'occasion de la Fête de la Musique, pour un montant TTC de mille cent quatre vingt dix euros (1.190,00 €).
- **Arrêté n°2010/15 du 1^{er} Avril 2010** : Souscription d'un contrat avec ADPM SPECTACLES représentés par M. Pascal MULLIE - 35 rue Mattéotti, 59800 LILLE, pour deux spectacles « M. XAGO » et « Claudio et Xago », le lundi 13 Décembre 2010 à l'occasion de la Fête de Noël des enfants des écoles, pour un montant TTC et charges sociales incluses de mille sept cent quatre vingt dix euros (1.790,00 €).
- **Arrêté n°2010/16 du 1^{er} Avril 2010** : Souscription d'une convention avec le Théâtre COCONUT représenté par Mme Joëlle DAISSIER - 19 rue du Potager, 93250 VILLEMOMBLE, pour une représentation « Orchidée et les Mystères de la Forêt » en faveur des enfants de l'Ecole Maternelle de Blanc-Misseron, le vendredi 11 Juin 2010, pour un montant TTC de quatre cent cinquante euros (450,00 €).
- **Arrêté n°2010 du 7 Avril 2010** : Souscription d'un contrat de crédit bail avec la Société IVECO Capital, 6 rue Nicolas Copernic 78083 TRAPPES, pour l'acquisition d'un véhicule IVECO DAILY affecté aux services techniques d'une valeur de 44.957,64 TTC. Les modalités de remboursement s'établissent sur une durée de 48 mois pour un montant mensuel de 854,50 €.
- **Arrêté n°2010/18 du 12 Mai 2010** : Souscription d'un contrat de location avec option d'achat avec la Société DEBUCY NPC, rue du Zamin Capinghem, BP 90449, 59464 LOMME cedex, pour la fourniture de deux photocopieurs affectés aux services de l'Hôtel de Ville et au CCI, pour un montant mensuel HT total de 970 € (neuf cent soixante-dix euros) suivant la formule de la LOA pour une durée de 5 ans. Un contrat de maintenance sur ledit matériel est souscrit simultanément pour un volume annuel de 110.000 pages noires et 50.000 pages « couleur ». La redevance est fixée à :
 - 0,07 HT Couleur
 - 0,007 € HT noir
- **Arrêté n°2010/19 du 17 Mai 2010** : Souscription d'un contrat de prêt référencé 99146489482 avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France situé à Lille pour un montant de sept cent cinquante mille euros (750.000 €) au taux fixe de 3,7000% pour une durée de 180 mois, destiné à assurer le financement des travaux communaux.

3. Concertation Publique 4^{ème} phase TCSP – SITURV (27 votants)

Par délibérations des 9 mars, 4 novembre 2009 et 22 mars 2010, le Comité Syndical du SITURV a modifié les modalités et objectifs de la concertation préalable avec la population pour la réalisation de la 4^{ème} Phase TCSP entre VALENCIENNES et QUIEVRAIN.

Par délibération du 18 Janvier 2010, le Comité Syndical a délibéré sur la modification du programme de la ligne 2. Le 22 mars 2010, le Comité Syndical a adopté les modalités de concertation préalable avec la population pour la 4^{ème} Phase du projet tramway et approuvé les objectifs fixés.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Lucien GRANDI sur le projet du tracé entre Valenciennes et Crespin. M. GRANDI pense que la réouverture de la ligne de la voie ferrée serait moins coûteuse et précise que les programmes tram-train sont sources de problèmes.

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil approuve les objectifs et les modalités de concertation du projet de tramway de la ligne Valenciennes - Quiévrain.

4. Centre Aéré (27 votants)

Compte tenu de l'organisation du Centre Aéré, prévu entre le 6 Juillet et le 29 Juillet 2010, il y aurait lieu de déterminer la rémunération du personnel d'encadrement, dans les conditions suivantes :

	2009	2010
Animateur Chef (adjt d'animation 1 ^{ère} classe – Echelon IB 323 - 5 ^{ème} Echelon)	1.407,75 €	1.419,03 € (30 /30)
Animateur diplômé (adjt d'animation 2 ^{ème} classe - Echelon IB 297 - 1 ^{er} Ech.)	1.325,48 €	1.210,77 € (27/30)
Aide animateur	715,00 €	650,00 €

Ces indemnités sont calculées suivant l'indice de la Fonction Publique Territoriale, conformément aux instructions préfectorales.

Une nouvelle période d'inscriptions sera ouverte début juin, après une campagne d'informations plus traditionnelle.

En réponse à l'intervention de Monsieur Nicolas ROLLAND, qui précisait le problème de certaines familles crespinoises d'inscrire leurs enfants en vertu des créneaux journaliers de fonctionnement de notre centre, notamment aux heures d'ouverture et de fermeture, Monsieur Philippe DE NOYETTE a

pris note de cette remarque et propose d'y travailler lors des prochaines réunions de la Commission pour préparer les futurs centres de loisirs.

5. Centre Aéré - Participation Commune de Saint-Aybert (27 votants)

Chaque année, une participation, pour les enfants de la Commune de Saint-Aybert fréquentant notre Centre Aéré, est réclamée à cette collectivité territoriale. Elle était de 3€ par jour et par enfant.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette participation pour cette année 2010. Compte tenu de l'augmentation des charges et de la participation réclamée aux familles crespinoises, la contribution pourrait être fixée à 3,90 € par jour et par enfant.

Avis unanime (27 voix) sur la proposition de la Commission. Les conditions d'inscriptions des enfants seront identiques à celles appliquées aux crespinois.

6. Programme de désenvasement et d'entretien des fossés – Conseil Général (27 votants)

Le Conseil Général apporte une aide financière de 40 % aux programmes de désenvasement et d'entretien des cours d'eau non domaniaux souhaités par les communes.

Différentes opérations ont été envisagées et s'établissent comme suit :

- Courant des Canaux - le Bas Bois et le Marais de CRESPIN
 - Longueur 9.000 m
 - Montant estimé TTC 65.000 €
 - Réalisation des travaux 2011
- Le Muid des Diables
 - Longueur 1.400 m
 - Montant estimé TTC 15.000 €
 - Réalisation des travaux 2013
- Loumois - le Long Fossé - Derrière le Moulin - le Compose
 - Longueur 5.700 M
 - Montant estimé TTC 45.000 €
 - Réalisation des travaux 2013

Le Conseil doit donner son avis sur les 3 programmes présentés et autoriser, éventuellement, le Conseil Général à la réalisation des travaux. Dans le cas d'une approbation communale, notre participation s'élèverait à 60 % du coût réel de chaque opération. Le règlement interviendrait à l'issue des travaux sur présentation du titre exécutoire établi par le Conseil Général.

Le problème du Courant des Vaucelles a été évoqué.

Le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), accepte tous les programmes d'entretien des cours d'eau présentés préalablement.

7. Logement de la Poste - Loyer (27 votants)

Depuis le mois d'Avril 2010, la Commune a mis à la disposition de la Famille PLACHEZ le logement situé au dessus de la Poste.

Puisque l'occupation risque de perdurer dans l'attente de la réhabilitation du logement incendié, rue des Déportés, Monsieur le Maire vous demande s'il est nécessaire de solliciter un loyer jusqu'au départ de M. PLACHEZ. Dans ce cas, il pourrait être fixé à 200 €/mois, sachant que sa compagnie d'assurances rembourserait cette contribution.

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), l'Assemblée fixe le loyer mensuel à 200 €/mois, jusqu'à leur réintégration dans leur habitation.

8. Affiliation CDG (27 votants)

Le réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord, dont le siège administratif est situé à Lille, a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la réglementation, la consultation des collectivités affiliées est nécessaire préalablement à l'acceptation de demande d'affiliation.

Avis favorable unanime (27 voix)

9. Modification statuts - CAVM (27 votants)

Par deux délibérations en date du 12 Avril 2010, le Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole a modifié ses statuts en se dotant :

- d'une compétence facultative nouvelle « soutien à la recherche et innovation » en matière d'enseignement supérieur

- d'une compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement : schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut.

Au vu des 2 délibérations de la CAVM, jointes au présent programme, expliquant les différentes actions projetées dans le cadre de ces modifications statutaires, l'avis des Conseils Municipaux des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération est sollicité conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne des explications sur la compétence « Enseignement Supérieur » qui permettra à la CAVM de défendre correctement les dossiers concernant les universités, et particulièrement celle de Valenciennes.

En ce qui concerne la deuxième compétence, Monsieur DEE Alain précise que le représentant du SAGE pour la CAVM sera Monsieur Henri PIETTE, adjoint à Saint-Aybert.

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil autorise lesdites modifications statutaires avec transfert de compétences présentées par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole.

10. Subvention DGE - Travaux gymnase J. Murez (27 votants)

Par circulaire Préfectorale en date du 15 Janvier 2010, les modalités de répartition de la Dotation Globale d'Équipement ont été déterminées pour l'année 2010.

Dans ce cadre, une aide financière variant entre 25 et 35 % du montant HT du projet pourrait être accordée.

Après les travaux de réfection à la Salle de la Renaissance terminés depuis novembre 2009, il serait normal de suivre les prévisions communales et de remettre à neuf le sol du Gymnase Jacques Murez, qui se détériore et pourrait être à l'origine d'accidents graves pour les utilisateurs.

En conséquence, il serait opportun de déposer à la Sous-Préfecture de Valenciennes, un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement, à hauteur de 30 % du coût H.T. estimé à 150.000 €.

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix), le Conseil adopte le projet de réfection du sol et sollicite une subvention de 30 % au titre de la DGE.

11. Remboursement Parts Sociales - Caisse d'Épargne (27 votants)

La Commune a souscrit à l'acquisition de parts sociales de la Caisse d'Épargne, pour un montant total de 91.360 € depuis l'année 2000.

Pour permettre un abondement supplémentaire à notre trésorerie, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Caisse d'Épargne le remboursement de la totalité de ces parts sociales.

Pour effectuer cette opération financière, il est nécessaire de prendre une délibération.

Monsieur le Maire donne des informations sur cette démarche qui permettra de ne plus puiser dans notre fonds de roulement afin d'assurer le financement de projets d'investissement.

A l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) le Conseil accepte cette opération financière.

12. Jury Criminel - Liste 2011 (27 votants)

Les lois des 28 Juillet 1978 et 23 Décembre 1980 fixent les modalités d'établissement de la liste préparatoire annuelle du Jury Criminel.

Selon la circulaire préfectorale du 21 Avril 2010, les Conseillers Municipaux doivent dresser la liste 2011 par tirage au sort, à partir de la liste électorale.

Le nombre de jurés de CRESPIN est fixé à 3 (ayant atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile) mais 9 doivent figurer sur la liste préparatoire.

Ont été désignés :

PEUVION Marie-Jeanne - VANAECCKER épouse MINET Annie - LETRAIN épouse GHISGAND Paulette - LANDOUZY Veuve LEGRAND Léone - LEQUEUX Jean - DAUCHY épouse GRATTEPANCHE Yolande - ANGOWSKI Angélique - COLLET Veuve ROBERT Mathilde - MALYCHA Laurent

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,

MC POUTEAU

Le Maire,

A. DEE